REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

CABINET

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

MINISTRY OF PUBLIC CONTRACTS

CABINET

DECISION N° 000239 /D/PR/MINMAP/CAB du 14 OCT 2026

Portant désignation d'un responsable à titre intérimaire dans les services centraux du Ministère des Marchés Publics

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS,

VU la Constitution ;
VU le Décret N° 94/199 du 07 octobre 1994 portant statut général de la Fonction Publique de l'Etat, modifié et complété par le décret N°2000/287 du 12 octobre 2000 ;
VU le Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret N°2018/190 du 02 mars 2018 ;
VU le Décret N° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;
VU le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
VU le Décret N° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
VU l'Instruction Générale N°002 du 04 juin 1998 relative à l'organisation du travail gouvernemental ;

Considérant les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1er : Est, à compter de la date de signature de la présente décision, désigné à titre intérimaire au poste de responsabilité ci-après dans les services centraux du Ministère des Marchés Publics :

SECRETARIAT GENERAL

CELLULE DE TRADUCTION

Chargé d'Etudes Assistant n°2 : Monsieur **FOMEN Marius**, Traducteur Principal, matricule 1191153R, précédemment Cadre d'Appui à ladite Cellule, en remplacement de Madame LIPENDE DIKOUME, née TITANJI NSONAH Marquise, en détachement auprès des Aéroports du Cameroun.

Article 2: L'intérim visé à l'article 1er ci-dessus cesse de plein droit, dès la nomination du responsable titulaire par l'autorité de nomination.

Article 3 : la présente décision sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence et communiquée partout où besoin sera. /.

Copie :

- MINETAT/SG/PR ;
- SG/PM ;
- SG/MINMAP;
- DAG;
- CELTRAD;
- INTERESSE ;
- CHRONO/ARCHIVES

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS

IBRAHIM TALBA MALLA